



COMMUNIQUE

Franchissement de seuil

A la suite de plusieurs acquisitions d'actions, intervenues entre le 24 et le 29 novembre 2011, la société Sofi Emy, contrôlée par M. Eduardo Malone, a franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détient individuellement 671 483 actions, représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 5,01% des droits de vote.

En conséquence, le 29 novembre 2011, M. Eduardo Malone a franchi en hausse, directement et indirectement, le seuil de 5% des droits de vote de CHARGEURS et détient, directement et indirectement, 672 646 actions, soit 5,13% du capital, représentant 672 661 droits de vote, soit 5,02% des droits de vote.

Le concert constitué de M. Jérôme Seydoux (et les sociétés Pathé et Ojeq qu'il contrôle) et de M. Eduardo Malone (et la société Sofi Emy qu'il contrôle) n'a franchi aucun seuil et détient, au 29 novembre 2011, 1 714 987 actions CHARGEURS représentant 1 727 343 droits de vote, soit 13,07% du capital et 12,9% des droits de vote.

Par ailleurs, le concert détient 143 733 obligations convertibles en actions, pouvant donner droit à 3 990 026 actions CHARGEURS selon les conditions actuelles de conversion (soit une OCA pour 27,76 actions, en 2011).

Le 1er décembre 2011

Direction de la Communication
Tél. 01 71 72 31 65
<http://www.chargeurs.fr>